



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Colleges

Question écrite n° 16920

Texte de la question

M. Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'expérimentation qui va être menée dès la rentrée 1994 dans certains collèges, et cela conformément au nouveau contrat pour l'école. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la finalité et le contenu de cette expérience. Par ailleurs, il souhaite savoir si les élus locaux seront associés au groupe de suivi qui assurera la coordination de cette expérimentation.

Texte de la réponse

L'expérimentation qui se déroulera dans 368 collèges au cours de l'année 1994-1995 permettra à ces établissements en fonction de leurs besoins et du choix des équipes éducatives, de mettre en œuvre diverses dispositions ou mesures destinées à permettre au collège de mieux remplir ses missions. Comme le précise la note de service du ministère de l'éducation nationale du 19 juillet 1994, ces mesures devraient favoriser une organisation plus souple du collège, centrée prioritairement pour l'année 1994-1995 sur la classe de 6^e, la mise en place d'une aide pédagogique pour tous les élèves et le lancement d'une réflexion d'ensemble sur les contenus d'enseignement. Le pilotage et le suivi de cette expérimentation seront assurés par un groupe national qui associera les représentants de l'administration centrale, de l'inspection générale ainsi que des experts choisis dans les académies. Il sera relayé au niveau académique par des groupes mis en place par les recteurs qui pourront faire appel éventuellement à des élus locaux.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16920

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3729

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5168